

TRANSPARENCE

Transparence : un terme à la mode utilisé par tous les pouvoirs en place pour vous dire que l'on ne vous cache rien, que vous n'avez rien à craindre ! La transparence : synonyme de communication ou de concertation ? Allons donc, c'est avant tout **une qualité qui permet d'y voir clair** ! Pourtant, **pour certains « décideurs »**, elle est **juste un « mot » séduisant et utile** pour nous faire croire que leurs décisions sont prises de façon responsable. Il leur suffit de noyer la transparence en l'entourant de tout un amas de procédures apparemment nettes et précises et suffisamment nombreuses pour que l'on s'y perde afin de cacher le flou de la décision finale.

Un exemple à la Mairie de Paris : la méthode utilisée par certains pour sanctionner les agents

Aujourd'hui, on vous signifie que vous avez apparemment commis une faute passible de sanction. Vous êtes convoqué par votre hiérarchie. On vous rappelle alors que vous pouvez être assisté par un représentant (défenseur) de votre choix... Mais déjà là, première entorse au règlement et aux droits car vous pouvez, dans les textes, être accompagné par **un ou plusieurs défenseurs de votre choix**. Ensuite la discussion entre l'accusation et la défense se déroule le plus souvent dans un climat apaisé vous amenant à penser que vous avez été entendu. Mais parfois, la transparence s'arrête net car **il arrive qu'on ne vous signifie pas immédiatement et oralement la sanction**. Vous n'en prendrez connaissance que plus tard et par courrier, sans autre explication. On vous a donc écouté pour la forme mais la décision était déjà prise et on ne vous l'a pas dit.

Et c'est comme cela que cet entretien à huis-clos avec la hiérarchie directe peut se transformer en « tribunal » où nous sommes « jugés » par ceux-là mêmes qui nous accusent. Et bien qu'innocents, notre soi-disant culpabilité n'est établie que sur des accusations verbales sans preuves avérées.

La transparence démontre là ses limites et **sous l'apparence de beaux discours se cache alors en vérité la volonté d'arbitraire et d'autoritarisme**. On a juste enrobé d'un joli papier cadeau des décisions contestables qui deviennent par là-même incontestables. **C'est la Magie de Paris, un beau tour de passe-passe !**

Plutôt que d'en arriver là, pourquoi ne pas engager une conversation en interne, se parler à deux ou à trois en amont, désamorcer les conflits par des entretiens où l'on s'explique et où l'on s'écoute vraiment ? Pour la **CFTC**, l'entretien disciplinaire ne devrait être que l'ultime recours de la hiérarchie et en aucun cas cette « arme » parfois atomique aux effets disproportionnés, souvent désastreux, et pouvant attiser inutilement incompréhensions et rancœurs... **Manager, c'est savoir aussi dialoguer !**

La CFTC toujours aux côtés de tous les agents !

